

Toulouse, le 15/09/2014
DCT/DA/Geipan

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

ETRELLES (35) 01.06.2014

CAS D'OBSERVATION

1 – CONTEXTE

Deux témoins (notés ici T1 et T2) ont contacté le GEIPAN suite à l'observation d'un PAN faite le 1er Juin 2014 passé 23h00, alors qu'ils circulaient à vitesse réduite à bord d'un même véhicule automobile en zone industrielle d'Etelles (35). Il s'agissait d'un survol très bref de leur voiture par un PAN avant disparition à très grande vitesse de ce dernier. Toutes les conditions optimales d'observation étaient réunies.

L'un des deux témoins (T1) a adressé le questionnaire standard renseigné au GEIPAN. La direction du GEIPAN a missionné un enquêteur référent sur ce cas, assisté d'un second enquêteur.

Les deux enquêteurs GEIPAN se sont déplacés ensemble à Etrelles (Ille-et-Vilaine) le 30/06/2014 et ont recueilli (en s'appuyant sur la méthode de l'entretien cognitif) les deux témoignages.

Ils se sont ensuite rendus sur les lieux mêmes de l'observation du PAN pour procéder, en présence des témoins, aux relevés environnementaux d'usage (azimuts, distances, orientation, environnement...).

A noter que les deux témoins, après avoir brièvement marqué leur stupeur et leur totale incompréhension du phénomène observé, ont souhaité ne pas échanger trop longuement à chaud sur l'observation proprement dite pour ne pas s'influencer l'un l'autre dans le récit qu'ils se proposaient d'en faire par écrit ultérieurement.

Les enquêteurs ont, après leur rencontre avec les témoins, confronté leurs points de vue sur le cas et, en un second temps, mutualisé les documents d'aide à la présentation du PAN en question (cf documents annexes joints).

L'enquêteur référent a eu, plusieurs semaines après, un nouvel échange (téléphonique cette fois) avec chacun des deux témoins portant notamment pour T1 sur l'horaire précis de l'observation et pour T2 sur la trajectoire « coudée » du PAN.

2- DESCRIPTION DU CAS

Les deux témoins circulaient au ralenti à bord d'une même voiture dans la zone industrielle dite du Piquet, en périphérie nord de la commune d'Ételles (Ille-et-Vilaine). Ils ont évalué la vitesse de leur véhicule à 15-20 kms/h, pas davantage.

A 23h07 ce 1er juin 2014, au travers du pare-brise de leur véhicule, ils ont vu apparaître un phénomène lumineux qui a d'abord stationné un très court instant (environ 2 secondes) dans le ciel nocturne, face à eux, quasiment à la verticale de leur voiture (T1 dit d'ailleurs avoir été obligé de se pencher pour mieux l'observer) avant de disparaître à très grande vitesse.

La distance qui les séparait de ce PAN a été évaluée à environ 1 km dans le ciel nocturne. T1 et T2 ont toutefois relativisé la précision de cette évaluation de distance, toujours difficile à appréhender dans le ciel. Tous deux ont toutefois confirmé leur nette impression de proximité du PAN.

Le PAN, selon T2, est apparu derrière les toits d'une entreprise située à proximité immédiate, sur leur droite selon un axe Sud-Nord et a ensuite fait mouvement en adoptant une trajectoire coudée à une vitesse qualifiée de vertigineuse pour disparaître selon un axe Ouest-Est derrière une ligne d'horizon arborée, en léger relief et distante d'environ une dizaine de kilomètres.

Le tout s'est déroulé dans un silence total, ce qui a constitué un facteur d'étonnement important pour les témoins. La vitesse de disparition du phénomène a toutefois été, pour chacun des deux, l'élément de surprise le plus fort.

Selon T1 et T2, deux petites lumières rondes, blanches légèrement verdâtres étaient perceptibles sous ce qui a paru être une masse noire compacte. Ces deux lumières ne généraient aucun halo ni faisceau vers le sol mais restaient cependant assez nettement visibles. Elles étaient légèrement décalées l'une par rapport à l'autre et ont conservé un écart constant le bref temps de l'observation.

T1 se dit persuadé d'avoir été en présence d'un objet massif, formé. Selon lui, cette masse, «approximativement de la taille de deux véhicules Renault Espace», masquait les étoiles par ailleurs très visibles cette nuit-là, dessinant ainsi un contour. Concernant l'approche de la taille angulaire de l'objet il convient de noter que les deux témoins ont réalisé le test «évaluation de la taille apparente de la lune » et qu'ils ont surestimé chacun cette taille d'un seul niveau sur le support de référence utilisé par les enquêteurs GEIPAN.

Toujours selon T1, le PAN a bien été, un court instant estimé à 2 secondes, en position stationnaire, presque à la verticale du véhicule, avant de disparaître à une vitesse qualifiée de «vertigineuse» ou encore de «stupéfiante» en direction de Laval, soit vers l'Est.

Le témoin T2, passager assis à l'avant du véhicule, déclare pour sa part avoir d'abord vu apparaître le PAN venant de sa droite, par-dessus les toits de l'Entreprise la plus proche, selon une orientation Sud-Nord. Il l'a ensuite vu virer et disparaître en direction de Laval, soit cette fois dans un axe Ouest-Est. Ce coude de trajectoire du PAN est bien sûr un élément clé dans l'appréciation de l'observation.

T2 souligne, dans les mêmes termes que T1, la disparition du PAN derrière un point précis de l'horizon (le même point topographique pour T1 et T2) distant d'environ une dizaine de kilomètres du lieu d'observation.

T1 élimine d'emblée toute confusion avec un quelconque rayon lumineux provenant d'une structure commerciale. Il précise d'ailleurs qu'il n'existe dans les environs aucun laser ou sky-tracer connu, ajoutant que la seule discothèque qui aurait pu disposer d'un tel dispositif existe à Vitré, qu'elle est éloignée d'au moins 20 kms et que de toute façon la question ne se posait pas puisqu'elle n'en disposait pas.

A noter que les deux témoins ont échangé durant quelques minutes sur «ce que ce PAN ne pouvait pas être». Ils ont ainsi invalidé avion, hélicoptère, drone, illusion d'optique, phénomène météorologique ou

astronomique. Ils ont aussi marqué leur très fort étonnement et leur totale incompréhension du phénomène, juste avant de s'interdire d'en discuter à chaud au-delà de ces quelques minutes pour ne pas s'influencer l'un l'autre dans le récit qu'ils se proposaient d'en faire par écrit ultérieurement et séparément.

Interrogé en un second temps par l'enquêteur GEIPAN sur la situation astronomique au moment et depuis le lieu de l'observation, le BOAM (voir document joint) a indiqué qu'un passage de météore avait effectivement été enregistré en ce soir du 1er juin et que cette météore avait pu être visible depuis Etreilles, à précisément 23heures 12 minutes et 30 secondes. Le météore présentait une fragmentation de masse en deux blocs distincts, l'un étant plus petit que l'autre, et qui auraient pu correspondre aux deux points lumineux cités par les témoins. Toutefois l'azimut relevé par le BOAM diffère de près de 40° par rapport à l'observation proprement dite des témoins.

Le point de l'horaire déclaré de l'observation par T1 (23h07) s'avère déterminant. En effet, s'il est exact, il invalide l'hypothèse d'une confusion possible du PAN avec le passage du météore, pointé précisément par le BOAM 5'30" plus tard.

Or T2 et T1 sont affirmatifs: après la disparition du PAN ils ont échangé quelques minutes durant sur leur observation tout en restant à l'intérieur du véhicule. T1 indique qu'il a ensuite lui-même procédé à un appel téléphonique en utilisant son propre téléphone portable qui affichait alors précisément, selon lui, 23h12' (NB/ sur un téléphone portable l'horaire est radio-piloté). Cet écart de plus de 5' s'avère donc tout à fait plausible. Il paraît en tout cas conforme à la durée de l'échange verbal qu'ont pu avoir les deux témoins, sitôt la fin de leur observation du PAN.

T2 livre d'ailleurs indirectement l'estimation du temps qui a pu s'écouler entre l'instant même de l'observation et l'appel téléphonique passé par T1 quand il déclare: « lorsque les lumières ont disparu, je me suis retourné vers l'autre personne et je compris qu'elle avait aussi été témoin de la scène. Nous avons débattu de toutes les sources de confusion et aucune ne correspondait à la scène dont nous avons été témoins. Après plusieurs minutes de débat, l'autre personne a passé un appel téléphonique ».

Le PAN a duré, dans son observation globale quelques secondes (temps estimé à 2 ou 3" au maximum). Le temps était calme (vent très faible) sous un ciel étoilé lumineux, exempt de tout nuage, d'activité électrique, de brume ; de plus, l'environnement terrestre était dégagé.

Aux conditions d'observation jugées parfaites, les témoins ont affirmé avoir eu une perception nullement parasitée du PAN, témoignant du fait qu'ils étaient tous deux dans un état de conscience non altéré.

Par ailleurs, aucun des deux témoins ne porte de lunettes de vue ni de lentilles oculaires ; aucun des deux, d'ailleurs, ne souffre de troubles de la vision, pas plus que de l'audition. T1 fait même état des visites médicales poussées effectuées annuellement dans son cadre professionnel et qui attestent de sa parfaite santé physique. Aucun des deux ne suivait de traitement médical susceptible de générer de quelconques hallucinations ; aucun des deux n'était sous l'emprise de stupéfiant.

A noter que dans l'environnement proche de l'observation (à 400m environ) se trouve un site sensible: l'entreprise Thalès qui fabrique des composants électroniques pour l'aviation et l'industrie aérospatiale. L'un des témoins indique qu'il était allé se renseigner auprès de la directrice de cette entreprise pour savoir si elle avait constaté le moindre fait anormal aux jours et heure dits. La présence d'une caméra du réseau vidéo de surveillance, qui pouvait paraître un moment orientée vers le PAN n'a rien enregistré d'anormal (les bandes ont été visionnées).

Les enquêteurs et les témoins se sont d'ailleurs rendus à nouveau sur place pour rencontrer la directrice du site qui a de nouveau confirmé que le champ balayé par la caméra en question n'était centré que sur le portail d'entrée de l'entreprise, hors partie de ciel concernée par le PAN.

3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Après remontée du questionnaire renseigné par le témoin T1 au GEIPAN, le GEIPAN a missionné un enquêteur référent assisté d'un second enquêteur pour entendre les deux témoins sur place à Etreilles. Rendez-vous a donc été pris par l'enquêteur avec les deux témoins.

Un entretien cognitif a été réalisé avec chacun d'eux, entretien conduit séparément par les deux enquêteurs : le descriptif précédent a été rédigé selon les informations collectées lors de cet entretien.

Ultérieurement, l'enquêteur référent a eu avec les deux témoins un entretien téléphonique pour approfondissement tant de l'horaire constaté de l'apparition du PAN que de sa trajectoire.

Reconstitution sur le terrain : Le déplacement des deux enquêteurs sur les lieux mêmes de l'observation et en présence des deux témoins a été effectué. La reconstitution a permis d'établir les différents relevés d'usage (azimut, élévation, environnement bâti et naturel...).

Voir le montage ci-dessous réalisé par l'enquêteur :



Situation météo : Temps clair et calme. Vent faible. Bonne visibilité du ciel nocturne étoilé. Conditions idéales pour une observation atmosphérique. (voir photo satellite)

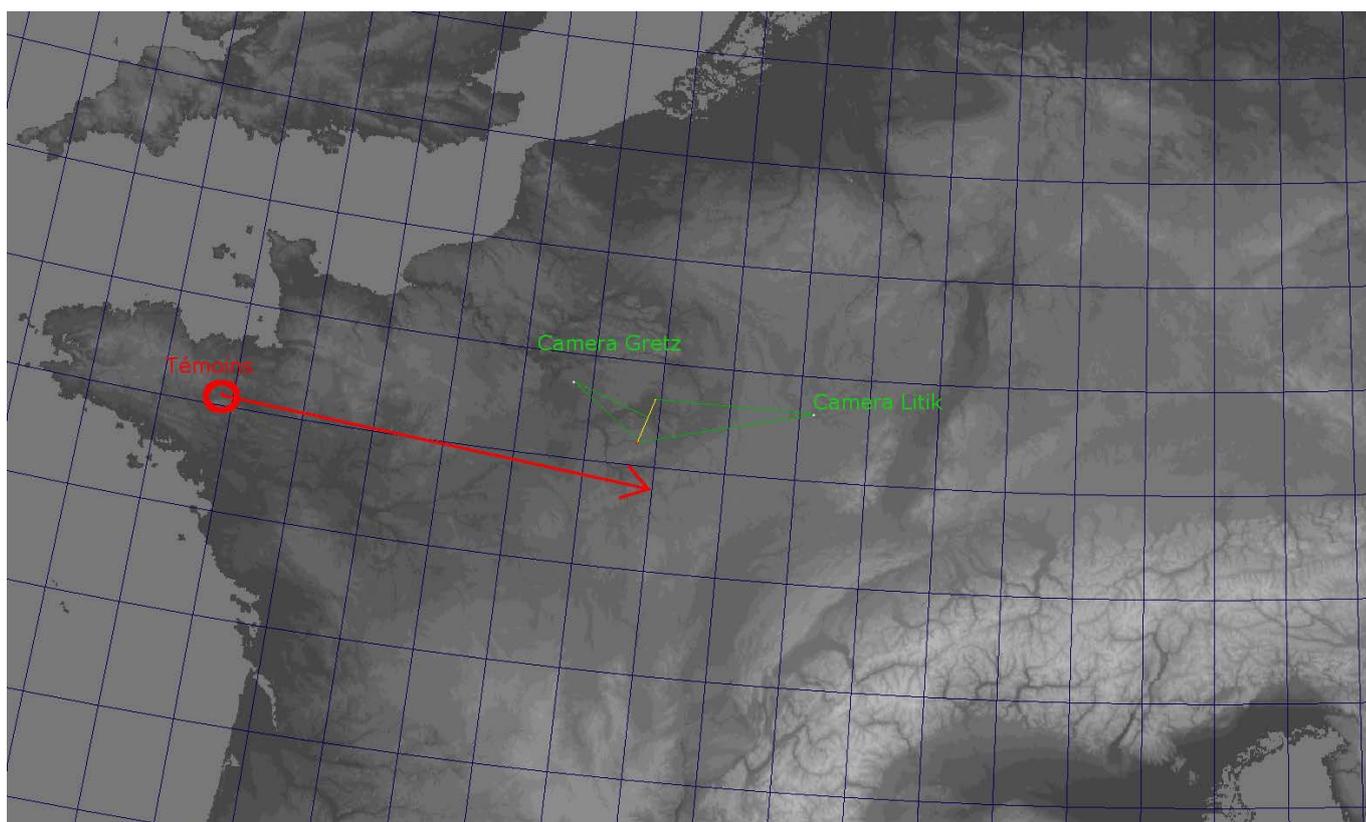
Situation radar et trafic aérien : absence de trace radar. Le contrôle aérien militaire (CNOA) a été consulté par le Geipan ; il a indiqué qu'il n'existait à cette heure et en ce lieu «rien d'autres que des liners et qu'il n'y avait pas de trace particulière». En conséquence, il conclut «qu'il n'avait aucun document à envoyer au GEIPAN ».

Astronomie : Le BOAM informe que le passage d'un météore avait bien été enregistré le jour dit, précisément à 21h12'30" TU (soit à 23h12'30" heure locale) ;

Ce bolide a été observé à FERE EN TARDENOIS (02) (voir ce cas d'observation)

Mais ce phénomène correspond mal avec le PAN d'Etelles car son azimut était de 70° et son élévation de 15° (contre un azimut de 109° et une élévation de 45° observés par les témoins), et surtout les témoins ont indiqué que l'heure d'observation était fixée précisément à 23h07, soit 5'30" plus tôt.

Voir ci-dessous la carte modélisant la trajectoire possible de ce météore, avec la position des témoins, et celle des caméras BOAM.



Environnement : l'observation n'a été gênée en rien par la végétation environnante ou le bâti d'origine humaine. La position même du véhicule sur une petite route de desserte orientée Ouest-Est, face au PAN et dans l'axe de disparition de ce dernier était des plus favorables pour l'observation.

Données psychologiques : les deux témoins déclarent avoir éprouvé un réel moment de stupeur durant l'observation du PAN, teinté au moins pour l'un des deux (T2) d'un état de choc psychologique. Tous deux ont toutefois surmonté leur incompréhension et leur réflexe de peur pour reprendre une vie normale. Lors de leurs rencontres avec les enquêteurs ils ont témoigné relativement sereinement.

3.1. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS COLLECTÉS

L'entretien cognitif permet de recueillir les éléments suivants :

TEMOIN N° 1 :

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	ETRELLES 35
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	ZI du PIQUET située au nord d'Etelles
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	/
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	Circulation en voiture dans la ZI d'Etelles
B2	Adresse précise du lieu d'observation	48°04'11,67"N et 1°11'25.93"O élev.94m
B3	Description du lieu d'observation	Une ZI en périphérie d'Etelles
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	01/06/14
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	23h07'
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	Entre 2 et 3 secondes
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	Un autre témoin
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	passager du même véhicule
B9	Observation continue ou discontinue ?	continue
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	La disparition du PAN
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	Pas d'instrument
B14	Conditions météorologiques	Parfaites pour l'observation : ciel nocturne étoilé, totalement dégagé ; pas de pluie ni de brume , vent faible.
B15	Conditions astronomiques	Le BOAM a bien enregistré une trajectoire de météore mais ne pouvant sans doute pas être confondue avec le PAN observé. (écarts d'horaires et d'azimuts)
B16	Équipements allumés ou actifs	Tableau de bord d'un véhicule automobile mais estimé sans conséquence sur la qualité de la perception par le témoin
B17	Sources de bruits externes connues	aucune (voie rapide trop distante pour entendre la circulation automobile)
<i>Description du phénomène perçu</i>		

C1	Nombre de phénomènes observés ?	Un
C2	Forme	Un vague rectangle
C3	Couleur	Masse noire , ensemble mat
C4	Luminosité	Deux lumières petites et rondes de couleur blanches verdâtres
C5	Traînée ou halo ?	Non
C6	Taille apparente (maximale)	« Deux fois la taille d'un véhicule Renault Espace»
C7	Bruit provenant du phénomène ?	Aucun bruit
C8	Distance estimée (si possible)	1 Km dans le ciel
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	109°
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	Élévation estimée à 45°
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	109°/
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	Derrière l'horizon
C13	Trajectoire du phénomène	Ouest-Est (en direction de Laval)
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	Orientation Ouest-Est sur une distance terrestre d'environ 10 kms à vol d'oiseau
C15	Effet(s) sur l'environnement	Aucun
<i>Pour les éléments suivants, indiquez simplement si le témoin a répondu à ces questions</i>		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	OUI
E2	Émotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	Un trouble face à l'incompréhension du phénomène constaté
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	Il a échangé avec son passager, lui aussi témoin du phénomène
E4	Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ?	Un ovni
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	«j'en ai entendu parler comme tout le monde mais je ne suis pas particulièrement renseigné sur ces phénomènes»
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	/
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	OUI
E8	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	OUI mais dans un avenir sans doute lointain

TEMOIN N° 2 :

A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	ETRELLES 35
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	ZI du PIQUET au nord de la commune d'Etrelles
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	/
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	Circulation en voiture dans la ZI d'Etrelles
B2	Adresse précise du lieu d'observation	48°04'11,67"N et 1°11'25.93"O élev.94m
B3	Description du lieu d'observation	Une ZI en périphérie d'Etrelles
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	01/06/14
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	23h07
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	2 à 3 secondes
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	Un autre témoin
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	passager du même véhicule
B9	Observation continue ou discontinue ?	CONTINUE
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est elle interrompue ?	/
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	La disparition du PAN
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	NON
B14	Conditions météorologiques	Parfaites pour l'observation : ciel nocturne étoilé, totalement dégagé ; pas de pluie ni de brume .
B15	Conditions astronomiques	Le BOAM consulté a bien enregistré une trajectoire de météore mais ne pouvant sans doute pas être confondue avec le PAN observé (écarts d'horaires et d'azimuts).
B16	Equipements allumés ou actifs	Tableau de bord d'un véhicule automobile
B17	Sources de bruits externes connues	aucune (Voie rapide trop distante pour entendre la circulation)
<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	Un
C2	Forme	Un vague rectangle
C3	Couleur	Masse noire
C4	Luminosité	Deux lumières rondes blanches tirant vers le vert

C5	Traînée ou halo ?	
C6	Taille apparente (maximale)	/
C7	Bruit provenant du phénomène ?	Aucun
C8	Distance estimée (si possible)	1 à 2 Kms dans le ciel
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	120° avant de filer à l'azimut 109°
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	Élévation estimée à 45°
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	109°
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	Derrière l'horizon
C13	Trajectoire du phénomène	D'abord Sud-Nord puis Ouest-Est (en direction de Laval)
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	Orientation Ouest-Est sur une distance terrestre d'environ 10 kms à vol d'oiseau
C15	Effet(s) sur l'environnement	Aucun . T2 est sorti du véhicule pour vérifier si des traces au sol existaient.
<i>Pour les éléments suivants, indiquez simplement si le témoin a répondu à ces questions</i>		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	OUI
E2	Émotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	OUI. Incompréhension sur la nature du phénomène qui a généré une peur immédiate puis une forme d'angoisse
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	A échangé avec son passager
E4	Quelle interprétation donne t-il a ce qu'il a observé ?	Un phénomène inexplicable
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	Pas spécialement
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	/
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	Non
E8	Le témoin pense t'il que la science donnera une explication aux PAN ?	Reste dubitatif sur ce point.

4- HYPOTHESES ENVISAGEES

4.1. SYNTHESE DES HYPOTHESES

HYPOTHESE	ARGUMENT(S) POUR	ARGUMENT(S) CONTRE	IMPORTANCE *
Engin volant motorisé (avion, hélicoptère, drone)	Lumière nocturne en mouvement Première interprétation du témoin T1	Aucun bruit de motorisation ; vitesse phénoménale de disparition sans commune mesure avec celle des aéronefs actuels. Pas de trace radar	Très faible

<p>Phénomène météorologique, Type foudre en boule</p>	<p>Phénomène lumineux transitoire</p>	<p>ciel nocturne étoilé clair et dégagé, absence de nuage, de brume, peu de vent.</p> <p>Deux lumières à distance égale</p> <p>Aucune activité électrique orageuse.</p>	<p>Très faible</p>
<p>Rentrée d'objet dans l'atmosphère, bolide, astéroïde, étoile filante, astres</p>	<p>Observation par le BOAM d'un passage de météore, fractionné en deux blocs (l'un étant plus petit que l'autre) à 23h12'30 '' selon un azimut calculé à 70° vu d'Etrelles. Perception de deux lumières blanches-verdâtres.</p> <p>Durée d'observation</p>	<p>Un trajet coudé de PAN (à angle quasi droit ?) observé par T2 avant un court stationnement au-dessus du véhicule des témoins puis une disparition à très grande vitesse derrière un point de l'horizon distant d'une dizaine de kms.</p> <p>Direction d'observation non conforme à l'enregistrement BOAM et heure d'observation à 5 mn d'écart</p>	<p>Faible</p>
<p>Forme matérielle ; « objet » volant</p>	<p>Un contour suggérant une masse noire mat et compacte se dégageant par effet de contraste sur le ciel étoilé, à distance estimée à un kilomètre d'altitude et faisant deux fois la taille d'un véhicule utilitaire (« Renault Espace » évoqué). La taille angulaire de l'objet a été grossièrement validée par le test « taille apparente de la lune » proposé par l'enquêteur (erreur d'appréciation d'un niveau de taille seulement).</p>	<p>Illusion fréquente de perception d'un objet autour d'un phénomène exclusivement lumineux</p>	<p>moyenne</p>
<p>hallucination</p>	<p>Phénomène lumineux bref</p>	<p>-Deux témoins</p> <p>-État de conscience non altéré (ni alcool, ni stupéfiant, ni psychotrope) ; hors de toute pathologie oculaire ou auditive ; absence de port de lunettes de vue ou de lentilles oculaires.</p>	<p>Très faible</p>
<p>ISS ; Satellite</p>	<p>Passage de l'ISS proche de la direction d'observation 15</p>	<p>trajet angulaire et disparition à très grande vitesse.</p>	<p>nulle</p>

	minutes plus tard	Pas de concordance avec le passage ISS (passait de 23h22 à 23h25 à l'Est)	
Sky tracer ; laser.	Lumière nocturne en mouvement	Temps clair La seule discothèque dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres se trouve à Vitré et ne possède ni laser, ni sky tracer.	Très faible
Objet porté par le vent (type lanterne)	Lumière nocturne en mouvement	Vitesse très grande de déplacement lors de la disparition, incompatible avec le déplacement d'un plus léger que l'air ; positionnement de deux lumières rondes blanches-verdâtres sans halo ni faisceau. Couleur incompatible	Très faible
Reflet de phares de voiture dans le pare-brise	Observation à travers le pare-brise Ecart constant entre les deux lumières	Les deux témoins ont vu le même phénomène, depuis deux positions différentes.	Très faible

**Fiabilité de l'hypothèse estimée par l'enquêteur: certaine (100%) ; forte (>80%) ; moyenne (40% à 60%) ; faible (20% à 40%) ; très faible (<20%) ; nulle (0%)*

5- CONCLUSION

La confusion du PAN avec le passage d'un météore enregistré par le BOAM est au cœur de la problématique de l'observation ; autrement dit, y a-t-il eu, oui ou non, confusion avec le passage d'un météore dans le ciel nocturne ?

L'analyse de cette observation repose en fait sur quelques points déterminants : l'heure précise d'apparition du PAN ; sa trajectoire coudée ; l'état brièvement stationnaire du phénomène.

En ce qui concerne l'heure d'apparition, T1 est affirmatif et il la fixe à 23h07'. Elle correspond au retrait des 5 minutes estimées de la durée de la conversation « à chaud » qu'ont eu les deux témoins, sitôt la disparition du phénomène et avant que T1 ne téléphone à une tierce personne à 23h12' ; ce dernier horaire a été validé à plusieurs reprises par T1. Ce décalage de plus de 5' avec l'horaire BOAM du passage du météore (23h12'30") résiste à la confusion PAN/météore. Toutefois la fragmentation du météore en deux masses (l'une étant plus petite que l'autre) pourrait se confondre avec les deux sources lumineuses constatées par T1 et T2.

Quant à la trajectoire coudée d'apparition du PAN observée par T2, il subsiste un doute. En effet, si T1 dit avoir brièvement vu le PAN stationner 2 secondes au-dessus de lui (élévation quasiment à la verticale du véhicule) avant de partir en ligne droite en face de lui (azimut 109° selon relevé effectué sur le terrain) T2

dit l'avoir vu arriver par la droite (azimut 120° environ) à une élévation faible (au-dessus du bâtiment) avant de faire un coude et filer en ligne droite en face de lui (azimut 109°). T1 pour sa part, n'a pas vu arriver le PAN de la droite et n'a démarré son observation que par la situation stationnaire du phénomène. L'azimut d'observation de disparition du PAN par les témoins diffère de 39° par rapport à celui pointé par le BOAM pour le passage du météore (il est noté précisément « 70° vu d'Etrelles »).

Le silence constaté durant l'observation du PAN et sa disparition à une vitesse vertigineuse sont autant de facteurs renforçant le caractère d'étrangeté ressenti par les deux témoins.

En conclusion, il s'agit d'un PAN, observé par deux témoins de grande fiabilité, dans des conditions d'observation idéales et qui semble résister à toutes hypothèses, notamment à l'hypothèse explicative du passage d'un météore.

Toutefois, l'incertitude sur la trajectoire d'apparition du PAN, son caractère de grande brièveté, l'interdépendance des deux témoins qui ont aussitôt échangé sur leur observation interdisent un classement en D2, en l'absence de photographie ou vidéo.

Le GEIPAN classe ce cas D1 comme cas inexpliqué, de consistance élevée du fait des deux témoignages de grande qualité, et d'étrangeté moyenne (la matérialité de l'objet est possible mais pas certaine, le phénomène a de nombreux points communs avec un bolide).

CONSISTANCE⁽¹⁾ (IxF) 0,85

ETRANGETE⁽²⁾ (E) 0,7

